

DANS NOS COMMUNES NORD GRANDE TERRE

LE MOULE

TRIONS, première entreprise à collecter les déchets alimentaires

À partir de janvier 2024, entreprises et collectivités auront l'obligation de collecter à la source les biodéchets (épluchures, coquilles d'œufs, restes de repas ou encore produits frais périmés (yaourts et autres). Pour se faire, la loi leur demande de mettre des process en place. José Hira, jeune entrepreneur guadeloupéen, vient de créer la plateforme Trions pour traiter et valoriser ses biodéchets.

Par **Claudia BELTON**
c.belton@agmedias.fr

Depuis le mois de février, José Hira, 48 ans, a installé à Sergent une entreprise spécialisée dans le traitement et la revalorisation des déchets organiques : TRIONS. Lors de notre entretien, l'entrepreneur va droit au but en rappelant que depuis la loi Grenelle de janvier 2016, les entreprises ont une obligation de traiter les biodéchets, appelés également déchets organiques. Ce sont des organismes vivants

tels : les épluchures, les coquilles d'œufs, les restes de repas ou encore les produits frais périmés (yaourts et autres). "Au départ, le traitement des déchets concernait essentiellement les entreprises qui produisaient plus de 120 tonnes, puis toutes celles qui produisaient 5 tonnes et aujourd'hui, toutes les entreprises sont concernées. L'objectif du gouvernement est que tous les déchets organiques, à partir d'un kilo soient traités dès 2024 pour parvenir à 0 déchet". Avant l'entrée en vigueur de la loi, il

ne reste plus aux entreprises et aux collectivités que 8 mois pour se mettre en règle. Le temps est donc compté. "En janvier, toutes les entreprises devront être à jour, prévient-il, quant aux collectivités, elles ont l'obligation de proposer à leur population un process pour la collecte des biodéchets à la source, comme pour la collecte des plastiques". Le chef d'entreprise est déjà opérationnel pour la collecte des biodéchets. Il a des bacs de 120 à 1 100 litres pour les collectivités, et des bio-seaux, pour les particuliers. "Je collecte, et je traite", ajoute-t-il, "les collectivités auront un seul interlocuteur, je gère de A à Z". Son premier contrat qui démarre le 17 avril est avec le lycée Bertène-Juminer, à Lamentin. L'établissement sco-



Voici le conducteur du camion en inox et hermétique. L'entre-
le transfert. Un prochain camion devrait être livré au mois de

laire a commandé deux bacs de 760 litres, principalement pour la restauration. "Il paie une formule : les bacs et le nombre de passages, précise-t-il. Pour l'instant, il a opté pour deux passages". Le lycée hôtelier du Gosier lui aussi a déjà passé commande.

volume souhaité. En fonction, il leur propose quatre bacs : 120 litres, 360 litres, 770 litres et 1 100 litres. « Avec le client, on définit le nombre de passages par semaine ; car dans nos régions, le déchet organique se décompose très vite. Une fois traité sur notre plateforme, le déchet organique est envoyé à Verde Energipôle à Gardel pour être transformé en compost ». Il propose également un bio-seau pour les particuliers qui lui en font la demande. "Il faut savoir que le bio-seau ne peut être utilisé que pour nos bacs, ils sont dotés d'une puce, d'un numéro identifiant le propriétaire et d'une référence". Sa mission consiste donc à mettre à disposition des bacs pour la collecte des déchets organiques, transportés via le camion Biodéchet. Ceux-ci sont ensuite transformés via une machine de traitement, puis valorisés en soupe organique. Cette soupe est ensuite transformée en compost. Ce process répond à la volonté de développement de l'économie circulaire et la réduction des déchets. Tout est en place pour réussir la transition écologique, et arriver au slogan de l'État : zéro déchet, pour 2024, à charge désormais pour les entreprises et les collectivités de se rapprocher de l'entre-

Le déchet organique en compost

Sur le terrain, M. Hira identifie le gisement approximatif. Le client lui suggère le nombre de poubelles à installer et le

Réseau entreprendre à l'écoute des jeunes entrepreneurs

Avant d'ouvrir cette entreprise pour la collecte des déchets organiques, José Hira travaillait à l'hôtel Manganao à Saint-François. À l'époque, il était technicien qualité sécurité environnement en charge de la qualité ISO, responsable également de la mise à jour de la réglementation. Après son licenciement, il a fallu se reconverter. Pourquoi ne pas se lancer dans le traitement des déchets dont il connaissait déjà un rayon ? Pas n'importe lesquels, les déchets organiques, car cette collecte n'existe pas encore en Guadeloupe. Il est donc parti dans des salons à Paris pour s'informer, se documenter et identifier le matériel adéquat. Le plus difficile pour lui a été d'obtenir un prêt à la banque. Il a envoyé sa demande dans plusieurs agences bancaires sans

succès. Jusqu'au moment où le Réseau entreprendre, intéressé par son projet, décide de l'accompagner. Elle lui accorde la somme de 50 000 euros pour lancer sa création d'entreprise. Au bout de trois semaines, il obtenait un prêt auprès d'un établissement. « Ce que j'apprécie avec les dirigeants du Réseau entreprendre, souligne-t-il, c'est leur disponibilité, ils sont aux côtés des jeunes entrepreneurs, je peux les appeler, ils répondent. Nous faisons régulièrement le point sur ma situation, et si j'ai besoin d'un conseil, je peux compter sur eux. Nous sommes également formés, justement parce que nous ne connaissons pas ce monde de l'entrepreneuriat ». Il y a deux semaines, ils avaient un séminaire sur la responsabilité pénale et civile du chef d'entreprise.



José Hira : « Il ne reste plus aux entreprises et aux collectivités que 8 mois pour se mettre en règle ».

DANS NOS COMMUNES NORD GRANDE TERRE



preneur détient une citerne pour le stockage des biodéchets et septembre.

prise TRIONS. Pour l'instant, M. Hira emploie deux salariés : un chauffeur poids-lourd, un agent sur site, chargé de veiller au bon fonctionnement du déconditionneur. À l'équipe devrait s'ajouter prochainement une assistante de gestion, un commercial et un deuxième chauffeur.

Contact : 0690 26 26 16

INFOS +

D'autres financeurs

En dehors du Réseau entreprendre, d'autres financeurs ont investi dans son projet comme Initiative Guadeloupe (Région), ou encore l'Ademe.

Papiers en règle

Le président de TRIONS a tous ses papiers en règle. Contrôlé dernièrement par la Deal, il a obtenu son agrément, avec le document de l'Institut classé pour la protection de l'environnement (ICPE), le CPE et son assurance. Il est autorisé à transporter ces déchets sur les routes. Le transport doit s'effectuer dans un camion hermétique et en inox.

Commande

Entre la commande, la fabrication du camion et le déconditionneur, il faut compter un an. Un camion de traitement pour les biodéchets coûte entre 200 et 280 000 euros. Le véhicule doit être homologué pour le ramassage et le transport.

Le chiffre

110

est le nombre de poubelles en stock de 120 à 1 100 litres qui sont entreposées dans l'enclos de la société, destinées aux entreprises et aux collectivités. En ce qui concerne les bio-seaux, près de 200 sont stockés.

Que dit la loi ?

Loi Grenelle 2, article L 541-1-1 depuis janvier 2016 : les personnes qui produisent ou détiennent une quantité importante de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues d'en assurer le tri à la source en vue de leur valorisation organique. Le fait de ne pas mettre en place le tri à la source des biodéchets est un délit. La peine encourue est une amende de 75 000 euros et une peine d'emprisonnement de 2 ans. Une loi, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit de la généralisation du tri à la source d'ici le 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des producteurs : professionnels, collectivités et ménages.

Le tri à la source généralisé

Le tri à la source sera généralisé au 31 décembre 2023. Aujourd'hui, les déchets organiques constituent un tiers des ordures ménagères. Incinérés ou enfouis, ils sont à l'origine de nombreux impacts sur l'environnement. En les compostant, ils pourraient nourrir le sol et leur apporter de nombreux bénéfices comme le stockage de carbone.



Un de ses agents présente le déconditionneur, vu de l'intérieur.

C.B.



Le bio seau est connecté au bac biodéchets. Celui-ci sera disponible pour les volontaires.

C.B.



Quatre types de poubelles biodéchets qui sont équipées d'une puce pour les géolocaliser.